


Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0070471.2023.002			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom UNION DE PRODUCTEURS DE SAINT EMILION Adresse Lieu dit Haut Gravet 33330 Saint-Émilion Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu Date 22 septembre 2023 13:05:18 +0200 CEST Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 28/07/2023 au 30/06/2025			
DÉLIVRÉ						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Paran Justice - Millésimes 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Canon Pourret - Millésimes 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion Confidentiel 2020	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion Grand Cru Château de Bechaud : Millésimes 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion Château la Croix Ferrandat - Millésimes 2019, 2020, 2021	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Piney - Millésimes 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC Saint Emilion Grand Cru - Millésimes 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC Saint Emilion - Millésimes 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion Château Doumesche - Millésimes 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Barrail de Brisson - Millésimes 2018, 2019, 2020, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion Château Chante l'Alouette - Millésimes 2016, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Haut Patarabet - Millésimes 2016, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Franc Pourret - Millésimes 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2021, 2022	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : AOC St Emilion grand cru Château Tourbadon - Millésimes 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf		